



CLUB BADMINTON FIGEACOIS

TOURNOI DU PRINTEMPS 2027

REGLEMENT INTERIEUR DU 15ème TOURNOI FFBAD DU CLUB BADMINTON FIGEACOIS

Samedi 20 mars et dimanche 21 mars 2027

Art 1 : Le tournoi est en cours d'autorisation sous le n° : 2601994

Art 2 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement ainsi que les règles fédérales en vigueur le jour de la compétition.

Art 3 : Le nombre de joueurs est limité à 70 joueurs le samedi et 80 joueurs le dimanche. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Art 4 : Le juge-arbitre de la compétition est M. LAURENT FERRAGUTI.

Art 5 : Tout participant doit être licencié à la FFBAD et doit être en mesure de présenter sa licence 2026-2027 le jour du tournoi.

Art 6 : La compétition se déroulera le samedi 20 mars 2027 à partir de 8H00 jusqu'au dimanche 21 mars 2027 18h00 environ. Le samedi: les simples et les mixtes, le dimanche: les doubles.

Art 7 : Le tournoi est ouvert aux joueurs R - D - P- NC.

Le Tournoi est ouvert aux vétérans, seniors, juniors, cadet et minimes.

Tableaux de simple homme, simple dame, mixte, double dame et double homme.

2 tableaux maxi par joueur : simple ou mixte, double.

Le droit d'inscription est de 16,00 € pour un tableau, 20,00 € pour 2 tableaux (participation fédérale incluse).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et seront définitives à réception du règlement.

Art 8 : Tous les tableaux se dérouleront en poule, puis élimination directe pour les sorties de poule et/ou en poule unique. En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper 2 catégories.

Art 9 : L'ouverture des inscriptions se fera, pour les joueurs du club, le dimanche 31 janvier 2027 à 09h00 et, pour les autres joueurs, le lundi 1 février 2027 à 09h00. La clôture des inscriptions est fixée au 03 mars 2027 à 23h59. La clôture peut avoir lieu avant la date ci-dessus si le nombre de participant a été atteint.

Art 10 : La constitution des tableaux est fixée au 06 mars 2027. Le CPPH sera bloqué à partir du 06 mars 2027. Les droits d'inscription ne seront remboursables, au-delà du 06 mars 2027, qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) et dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Art 11 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est le plume BABOLAT 4.

Art 12 : Les matchs de poules et sorties de poules seront en auto-arbitrage.

Art 13 : Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au juge-arbitre ou à la table de marque.

Art 14 : A l'appel d'un match, le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes (test des volants inclus). Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps de repos minimal entre deux matchs est fixé à 20 minutes.

Art 15 : Une tenue vestimentaire correcte est exigée conformément au règlement fédéral.

Art 16 : Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service. (Maxi 3 services).

Art 17 : Seul un responsable du club est autorisé à poser une réclamation

à la table de marque.

Art 18: Le juge-arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits. Ses décisions sont sans appel.

Art 19: Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou incident.

Art 20: Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au juge arbitre le jour de la compétition.

Art 21: Le présent règlement sera affiché dans la salle lors de la compétition.

Art 22: Le tournoi suivra les conditions sanitaires et gestes barrières en vigueur au moment de son déroulement.

**LE COMITE D'ORGANISATION DU TOURNOI REMERCIE PAR AVANCE
LES PARTICIPANTS QUI, EN RESPECTANT CE REGLEMENT
SCRUPULEUSEMENT, APPORTENT LEUR CONTRIBUTION A LA
REUSSITE ET AU BON DEROULEMENT DE CE TOURNOI POUR LA
SATISFACTION DE TOUS.**